

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud – Année 2020

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée d'Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Voir le rapport de majorité.

3. POSITION DU COMMISSAIRE DE MINORITE

La minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2020. Il s'agit, par ce refus, de portée certes symbolique, d'exprimer un désaccord avec la politique menée par les autorités en matière de dépenses publiques. En effet, la minorité estime que les autorités auraient dû utiliser durant l'année 2020 les importants excédents budgétaires et réserves financières de l'Etat pour accélérer le tournant écologique, pour renforcer le service public et pour un soutien accru aux ménages modestes affectés par les conséquences économiques de la pandémie de COVID.

Les excédents budgétaires de l'Etat sont en effet très importants. Les comptes 2020 bouclent sur un résultat positif de 267 millions brut, en dépit des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de COVID pour un total de 521 millions. Au début de la pandémie, le Conseil d'Etat avait réalisé une provision de 403 millions prélevée sur l'excédent des comptes 2019, afin de répondre aux conséquences de la pandémie : cette provision n'a finalement pas dû être utilisée en raison du résultat financier très positif de 2020. Dès lors, on ne s'étonnera pas que les réserves financières de l'Etat soient elles aussi très conséquentes : la fortune de l'Etat dépasse 4,5 milliards de francs si l'on prend en compte les préfinancements, soit de l'argent mis de côté pour des investissements futurs.

Plutôt que d'être ainsi thésaurisés – ce qui oblige au passage l'Etat à payer des intérêts négatifs – ces excédents financiers seraient bien plus utiles à la population s'ils étaient investis. Pour répondre à l'urgence climatique, il s'agit entre autres de réduire les tarifs des transports publics en augmentant la subvention de l'Etat, d'investir dans la production d'énergies renouvelables en mains publiques, d'accélérer les travaux d'assainissement énergétique des bâtiments ou encore de renforcer les mesures visant à préserver la biodiversité. Les excédents devraient être aussi utilisés pour embaucher du personnel dans des secteurs du service public dont les moyens sont insuffisants : citons par exemple les crèches et garderies, où le nombre de places est inférieur à la demande. La pandémie a aussi mis en lumière la nécessité de renforcer les moyens dans le domaine de la santé et de revaloriser les salaires de certaines professions. Enfin, la minorité a demandé en vain en 2020 le développement d'une politique sociale plus ambitieuse, notamment à travers une allocation cantonale de crise, pour soutenir les ménages modestes dont les revenus ont été affectés par les pertes d'emploi et le chômage partiel suite à la pandémie de COVID.

Sur le plan de la fiscalité, la minorité s'est opposée avec constance ces dernières années aux allègements fiscaux mis en œuvre en faveur des grandes entreprises du canton, avec l'abaissement du taux ordinaire d'imposition des bénéficiaires à 13,79%, complété par des déductions fiscales qui permettent de réduire le taux réel autour de 10,5%. Aujourd'hui, nous constatons avec satisfaction que les États de l'OCDE projettent, à travers la mise en œuvre d'un taux minimal de 15%, de mettre un cran d'arrêt à la sous-enchère fiscale effrénée à laquelle a participé l'État de Vaud au seul profit des grands investisseurs et propriétaires d'entreprises. La minorité espère que le canton de Vaud s'alignera rapidement sur ce nouveau standard international.

4. CONCLUSION

En conclusion, compte tenu des arguments développés ci-dessus, la minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2020 de l'État de Vaud.

Lausanne, le 14 juin 2021

Le rapporteur :
(Signé) Hadrien Buclin